

# Élections européennes du dimanche 9 juin 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Organisées tous les 5 ans, elles permettent aux citoyens européens d'élire les députés qui siègent au Parlement européen, situé à Strasbourg. Chaque pays membre de l'Union Européenne dispose d'un nombre de siège attribué. Sur les 720 sièges du Parlement Européen, la France en dispose de 81.



## Horaires des bureaux de votes

Tous les bureaux de vote de la Ville seront ouverts de 8h à 18h. Une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

**Attention : le bureau de vote N° 2 initialement situé à l'école Dorgelès sera implanté dorénavant au Gymnase Laura Flessel situé 12 Mail du Coteau.**

Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur internet à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

## Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire de 3 manières différentes :

- en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)
- en mairie
- par courrier en renvoyant le formulaire CERFA (téléchargeable sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)).

Pièces justificatives

- photocopie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité recto et verso) en cours de validité ;
- justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz, eau, téléphone FIXE ...)

**Attention : vous devez vous inscrire avant le 3 mai 2024 pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes**

## Absent pour les élections ? Pensez à la procuration !

3 possibilités s'offrent à vous pour établir votre procuration :

- de manière totalement dématérialisée, sur [maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr), si l'électeur dispose d'une identité numérique certifiée.
- en ligne, sur [www.maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr) en se présentant devant une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie ou consulat).
- par formulaire papier en utilisant le CERFA n°12668\*03 ou le CERFA n°14952\*03

*Rappel : Depuis 2022, le mandant et le mandataire peuvent être inscrits dans deux communes différentes.*

Infos pratiques

**Bureau n°1**

Hôtel-de-Ville - 37 rue du Général-Leclerc

**Bureau n°2 (Attention changement d'emplacement)**

Les Chantelouvais(es) qui votaient auparavant à l'école Dorgelès sont désormais invités à se rendre au Gymnase Laura Flessel situé 12 Mail du Coteau.

**Bureau n°3**

Complexe socioculturel Paul-Gauguin - rue Paul Gauguin

**Bureau n°4**

École maternelle Marie-Curie - rue Joseph Castori

**Bureau n°5**

École Mille Visages - 6 Rue des Petits Pas

Liens utiles

[Vérifier votre situation électorale](#)

[Élections européennes 2024: tout ce qu'il faut savoir](#)